

**CONSEIL MUNICIPAL  
VILLENEUVE EN PERSEIGNE  
PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU 11.04.2016**

**À 19 heures 30 à la maison des services publics de la  
Fresnaye-sur-Chédouet  
72 600 Villeneuve-en-Perseigne**

Date de convocation 06.04.2016

Membres en exercice : 54

Présents : 28

Pouvoirs : 10

Votants : 38

L'an Deux Mille seize, le 11 avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 06.04.2016, se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	EXCUSE/REPRESENTE	ABSENT
1	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
2	Monsieur	PICHON Jean-Pierre		Pouvoir à D.ANFRAY	
3	Monsieur	LELANEK David			X
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Madame	OLIN Aurore		Excusée	
6	Madame	AMBLARD Caroline		Excusée	
7	Monsieur	TROTTEY André	X		
8	Monsieur	FRADET Claude	X		
9	Monsieur	VIOLET Alain	X		
10	Monsieur	BANKOLE Alain		Pouvoir à A.VIOLET	
11	Madame	PRODHOMME Martine	X		
12	Madame	ANFRAY Liliane	X		
13	Monsieur	ADAM Cyril	X		
14	Madame	PATEL Pascale	X		
15	Madame	CERTAIN Lise		Pouvoir à P.PATEL	
16	Madame	TALVARD Floriane		Pouvoir à M.PRODHOMME	
17	Madame	PRINCE Nathalie			X
18	Monsieur	ESNAULT Kévin			X
19	Monsieur	TRILLES Jonathan		Pouvoir à C.FRADET	
20	Madame	BISSON Nadine	X		
21	Monsieur	PINTIAUX Gérard		Pouvoir à N.BISSON	
22	Madame	LINQUETTE Martine		Pouvoir à A.BEUNECHE	
23	Monsieur	BEUNECHE Alain	X		
24	Monsieur	PARQUET Jean-Francis	X		
25	Monsieur	MORIN Emmanuel		Pouvoir à JF.PARQUET	

26	Madame	VALLET Isabelle	X		
27	Monsieur	RAGO Michel	X		
28	Monsieur	RICHARD Pascal			X
29	Monsieur	LAVOINE Thierry	X		
30	Monsieur	LAMBOURG Jean-Claude	X		
31	Madame	RIALLAND Audrey	X		
32	Monsieur	JANVIER Gérard			X
33	Monsieur	FAVIER Antoine	X		
34	Monsieur	DE GALBERT Bruno			X
35	Madame	MAYBON Martine			X
36	Monsieur	MONTHULÉ Xavier	X		
37	Monsieur	PERRIN Michel		Excusé	
38	Madame	ROSE Christiane	X		
39	Monsieur	TRUCHET Jean-Marc		Excusé	
x	Monsieur	DAVOUST Emmanuel	X		
41	Monsieur	LEGRAND Bernard	X		
42	Madame	PATRAS Chantal		Pouvoir à C.ROSE	
43	Madame	PERRIN Geneviève		Excusée	
44	Monsieur	FIRMESE Jean-Marie	X		
45	Madame	CANTE Dominique	X		
46	Monsieur	GOMMARD Marthial	X		
47	Monsieur	JEGO Jean-Yves	X		
48	Monsieur	PELÉ Dany		Excusé	
49	Monsieur	LOISON Francis	X		
50	Madame	CHARPENTIER Maryline		Excusée	
51	Monsieur	GAUTIER Régis	X		
52	Monsieur	CAMUS Christian		Pouvoir à F.LOISON	
53	Madame	NOUZILLE Laëtitia		Excusée	
54	Monsieur	MOUSSAY Alain			X

Secrétaire de séance: Claude FRADET

Le nombre de présents est de 28, avec 10 pouvoirs soit 38 votants

**Documents fournis :**

- PV du 21.03.2016
- Etat FDL 1259
- La proposition d'honoraires de A3DESS
- La convention d'accès aux déchetteries de la CUA
- Etat des affectations de résultat
- Tableaux des budgets primitifs
- Tableau des frais de fonctionnement de l'école publique
- Tableau des subventions aux associations
- Tableau des objets en boutique du Musée du vélo
- Tableau des emprunts
- tableau des participations 2016

## **Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Tarification des nouveaux objets de la boutique du Musée du vélo
- Approbation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'église de Montigny-Chassé
- Renouvellement de la convention d'accès aux déchetteries de la CUA pour 2016
- Contrat lié à un accroissement temporaire d'activités
- Dégagements scolaires : Participation aux frais scolaires des enfants scolarisés au Mêle/Sarthe

### **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- Présentation et vote du budget primitif 2016
- Subventions versées aux budgets annexes
- Subventions versées aux associations
- Mise à disposition du personnel pour l'entretien de la lagune
- Mise à disposition du personnel SPANC
- Dotations allouées aux conseils communaux
- Vote des participations 2016
- Vote des subventions 2016
- Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique du Massif de Perseigne pour les enfants des communes extérieures à la Commune nouvelle ; et participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc pour les élèves de la commune nouvelle
- Subvention d'équilibre budget OM

### **BUDGET ANNEXE O.M**

- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation des résultats 2015
- Vote du Budget Primitif 2016 Ordures Ménagères,
- Redevance 2016
- Subvention d'équilibre versée par le budget principal

### **BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES**

- Approbation du compte de gestion 2015
- Clôture du budget

### **BUDGET ANNEXE « MUSEE DU VELO »**

- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation des résultats 2015
- Présentation et vote du budget primitif 2016

### **BUDGET ANNEXE « Résidence des Pommiers »**

- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation des résultats 2015
- Présentation et vote du budget primitif 2016

#### **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »**

- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- Présentation et vote du budget primitif 2016
- Redevances 2016
- Reversement des frais de personnel suite à la mise à disposition
- Durée d'amortissement des biens

#### **BUDGET ANNEXE « SPANC »**

- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- Présentation et vote du budget primitif 2016
- Mise à disposition du personnel

#### **BUDGET ANNEXE « COMMERCE »**

- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation des résultats 2015
- Vote du Budget Primitif 2016
- Fiscalité : Vote des taux des contributions directes

### **2016-43 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entériner les décisions prises à la séance du 21.03.2016 en approuvant la rédaction du Procès-verbal.

### **2016-44 TARIFICATION DES NOUVEAUX OBJETS DE LA BOUTIQUE DU MUSEE DU VELO**

Suite à l'acquisition de différents objets qui sont à exposer en boutique, il convient de déterminer leur prix de vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De fixer les prix de vente tels que ci-dessous :

<b>NOM</b>	<b>Prix d'Achat</b>	<b>Prix de Vente</b>
Cartes postales L	Environ 1 €	1.50 €
Plaque métallique Grand format Simson's cycles	17.40 €	20 €
Plaque métallique Petit format GLADIATOR	6.19 €	10 €
Plaque métallique Petit format Simson's Cycles	6.19 €	10 €
Affiche Paris Bistro II	4.20 €	10 €
Affiche Life is Like	6.19 €	10 €
Affiche Vuelta 1951	4.20 €	10 €
Affiche Cataluna 1943	4.20 €	10 €
Affiche Vuelta Espagne	8.40 €	12 €
Affiche Audrey Hepburn (Photo)	8.40 €	12 €
Affiche Take me out (photo)	8.40 €	12 €
Affiche Owen Kimble (photo)	8.40 €	12 €
Affiche Stucchi	8.40 €	12 €
Affiche Cycle SCALDIS	8.40 €	12 €
Affiche Mickey Mouse	6.19 €	10 €

### **2016-45 APPROBATION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE MONTIGNY-CHASSE**

Vu le code des marchés publics et son article 28,

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'église localisée à la fois sur le territoire de Montigny et de Chassé, il est nécessaire de désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera chargée de formaliser le programme en vue de clarifier la nature du cahier des charges de cette opération.

Considérant qu'à l'issue de la consultation lancée auprès des entreprises relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de réfection de l'église, la proposition présentée par la société A3 DESS apparaît la plus intéressante. Le montant du marché à conclure s'élève à 7 350 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer le marché « A.M.O relative à une mission d'assistance générale au cahier des charges du marché restauration de l'église de Montigny-Chassé » avec la société A3 DESS – 39, rue Virette - pour un montant de 8 820 € TTC
- Les crédits nécessaires de la dépense engagée au titre de ce marché sont inscrits au budget à l'article 21318 opération 31.

### **2016-46 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ACCES AUX DECHETTERIES DE LA CUA POUR 2016**

La communauté urbaine d'Alençon nous informe du coût de fonctionnement pour l'accès à la déchetterie qui s'élève à 26 442 € pour l'année 2016, sachant que les modalités de calcul ont

été modifiées et intègrent désormais les coûts liés à l'investissement. Ce qui, augmente nettement notre participation depuis 4 ans.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De reconduire pour une durée expresse de 1 an la convention d'accès aux déchetteries de la CUA, soit du 01.01.2016 au 31.12.2016,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les actes qui s'y réfèrent

### **2016-47 CONTRAT LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Il est rappelé à l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

#### **Le Maire propose à l'assemblée**

1. La création d'un emploi non permanent relatif à l'entretien des bâtiments et des extérieurs, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques de 2ème classe.

L'indice de rémunération sera déterminé en prenant en compte :

- la grille indiciaire indiquée ci-dessus
- l'expérience professionnelle de l'agent
- les diplômes (ou niveau d'étude)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1°

Vu le tableau des emplois

#### **Décide**

- De créer un emploi non permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activités à raison de 35H hebdomadaire à compter du 02.05.2016 pour 12 mois (relatif à l'entretien des extérieurs et bâtiments).

## **2016-48 DEROGATIONS SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DES ENFANTS SCOLARISES AU MELE/SARTHE**

M. le Maire présente la participation financière avec la commune du Mêle/Sarthe à renouveler pour l'année scolaire 2015/2016 qui serait reconduite à hauteur de 143 € /enfant scolarisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à reconduire la convention avec la commune du Mêle/Sarthe pour les enfants de Villeneuve en Perseigne qui y sont scolarisés, soit une participation financière de 143 € pour 2016, somme imputée à l'article 6042 du budget.

### **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

#### **2016-49**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Vu le CGCT et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D 2343-1 à D. 2343-10 ;

L'ordonnateur présente le compte de gestion 2015, dressé par le trésorier principal en poste, après s'être assuré que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Mr le Maire précise que le receveur a transmis le compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi en fait obligation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2015 de la commune, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, qui sera visé et certifié par l'ordonnateur (document ci-joint)
- déclare qu'il ne fait l'objet d'aucune observation ni réserve.

#### **2016-50**

#### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015**

Il est à rappeler que le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation permettant de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

En conséquence, l'assemblée après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

#### **RESULTAT D'EXECUTION DE FONCTIONNEMENT** :

EXERCICE ANTERIEUR report	+ 746 229.35
RESULTAT COMPTABLE 2015	+ 307 183.11
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	= + 1 053 412.46

## **BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 352 160.94
RAR EN RECETTES	+ 137 162
RAR EN DEPENSES	- 83 141
Solde	
BESOIN A COUVRIR	= - 298 139.94

**AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068 : 298 139.94**

**AFFECTATION EN EXCEDENT REPORTE compte 002 : + 755 272.52**

(section de fonctionnement)

**Report déficit d'investissement au BP compte 001 : - 352 160.94**

Le solde de 755 272.52 € est affecté en excédent de fonctionnement reporté au compte 002, et un report à nouveau débiteur est constaté au compte 001 de la section d'investissement pour - 352 160.94 €.

### **2016-51**

#### **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Vu le CGCT et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Après avis de la commission des finances en date du 04.04.2016,

Au vu de la présentation du budget, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 1 voix CONTRE et 37 POUR, de voter le budget primitif de l'exercice 2016, tel que présenté, par nature et par chapitre avec des ouvertures de crédit qui s'équilibrent en recettes et en dépenses pour un montant prévisionnel arrêté comme suit :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes = 2 470 411 €

Section d'investissement en dépenses et recettes = 1 482 779 €

Avec les opérations suivantes :

- opération 2016 : travaux de voirie
- opération 31 : toiture église chassé/montigny
- opération 32 : enfouissement réseaux st rigomer
- opération 33 : enfouissement réseaux montigny
- opération 34 : aménagement urbain au buisson

➤ D'autoriser M. le Maire à signer les pièces référentes au budget

**2016-52****SUBVENTIONS VERSEES AUX BUDGETS ANNEXES**

A l'article 657364 du budget principal de la commune, des participations financières sont prévues et imputées de la façon suivante :

- Budget annexe du Musée du Vélo : 19 983 €
- Budget annexe Assainissement : 4 100 € (contribution eaux pluviales)

Et à l'article 657362, la subvention attribuée au CCAS : 5 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer les contributions citées ci-dessus.

**2016-53****SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé de reprendre les montants alloués par chacune des communes déléguées aux diverses associations bénéficiaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS	LA FRESNAYE SUR CHEDOUET	LIGNIERES LA CARELLE	ST RIGOMER DES BOIS	ROULLEE	CHASSE	MONTIGNY	TOTAL
ASC Montigny						1000	1000,00 €
ASCL Ligniérois		735,00 €					735,00 €
La Chambre des Métiers	25,00 €						25,00 €
Association des Aînés Ruraux	250,00 €	400,00 €					650,00 €
ASC Foot	3 000,00 €						3 000,00 €
ASC Tennis	150,00 €						150,00 €
ASC Gymnastique	290,00 €						290,00 €
Comité des Fêtes loisirs	2 440,00 €		200,00 €				2 640,00 €
Association soins infirmiers à domicile	270,00 €						270,00 €
La Gaule du Saosnois	50,00 €						50,00 €
Karaté club	500,00 €						500,00 €
Tarot club du Chédouet	100,00 €						100,00 €
Association Paroisse							
Les Attelages de la Forêt	110,00 €						110,00 €
GFDA	85,00 €						85,00 €
Fondation du Patrimoine		50,00 €					50,00 €
Comité des Fêtes – Noël enfants		400,00 €					400,00 €

Association des anciens combattants			450,00 €				450,00 €
Association Gaston Floquet + subvention exceptionnelle			500,00 € + 2 000€				2 500,00 €
Coopérative scolaire d'Ancinnes			60,00 €				60,00 €
Association La Récré de Roullée				1 200,00 €			1 200,00 €
VMEH Centre Hospitalier				30,00 €			30,00 €
Le Jardin d'Alexandre				50,00 €			50,00 €
AFR							
Association touristique				150,00 €			150,00 €
Anciens Combattants				500,00 €			500,00 €
Association Familles Rurales					40,00 €		40,00 €
Association Le Petit Théâtre					200,00 €		200,00 €
Association Française des sclérosés					61,00 €		61,00 €
Association Aide Angers							
Associations Aînés Ruraux					200,00 €		200,00 €
Comité ligue cancer					61,00 €		61,00 €
ADMR					200,00 €		200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 270,00 €</b>	<b>1585,00 €</b>	<b>3210,00€</b>	<b>1 930,00</b>	<b>762,00 €</b>	<b>1 000,00</b>	<b>15 757,00 €</b>

Cette dépense s'impute à l'article 65748 du budget principal

#### **2016-54**

#### **MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DE LA LAGUNE**

Il convient de prévoir la mise à disposition de l'agent d'entretien auprès du Service Assainissement en vue d'assurer l'entretien de la lagune en contrepartie d'un reversement financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à disposition de l'agent d'entretien auprès du service D'assainissement :

- de La Fresnaye sur Chédouet pour l'année 2015 moyennant un reversement financier de 3 500 € (titre au 70841)
- de Lignéres-la-Carelle pour l'année 2015 moyennant un reversement financier de 1 480 € (titre au 70841)
- de Saint Rigomer-des-Bois pour l'année 2015 moyennant un reversement financier de 800 € (titre au 70841)

#### **2016-55**

#### **MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL SPANC**

Il convient de prévoir la mise à disposition de l'agent administratif de la mairie auprès du Service SPANC en vue d'assurer la gestion administrative du dit service en contrepartie d'un reversement financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à disposition de l'agent administratif auprès du service SPANC pour l'année 2016 moyennant un reversement financier de 1 098 € (titre au 70841)

## **2016-56**

### **DOTATIONS ALLOUEES AUX CONSEILS COMMUNAUX**

Les communes déléguées peuvent disposer de certaines ressources directes allouées par la commune nouvelle.

Chaque année, le conseil municipal arrête les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations de fonctionnement des communes déléguées.

La dotation de gestion locale : qui a pour objet de subvenir aux besoins des équipements de proximité dont elle a la charge.

La dotation d'animation locale : qui a pour objet d'assumer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale, en particulier aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements visés au articles L.2511-16 et L.2511-17.

Le montant proposé s'élève à 5 € par habitant en fonction de la population DGF 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une enveloppe de 5 € par habitant à chaque commune déléguée au titre de la dotation d'animation locale pour les dépenses de fonctionnement soit la répartition suivante :

Roullée	1 420 €
Montigny	195 €
Saint Rigomer-des-Bois	2 250 €
Lignièeres-la-Carelle	2 085 €
La Fresnaye sur Chédouet	5 095 €
Chassée	905 €

- Le montant de chacun des états spéciaux sera notifié à chaque maire délégué

## **2016-57**

### **VOTE DES PARTICIPATIONS 2016**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les participations 2016 ci-après :